

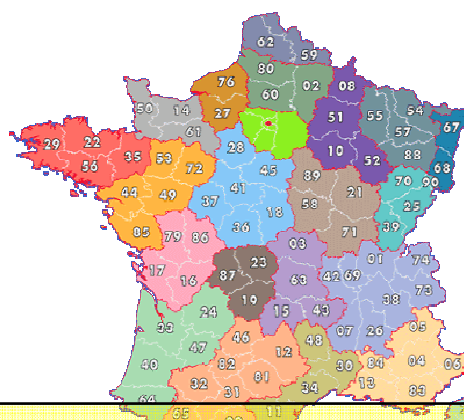
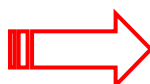
## Le contrat d'entretien des adoucisseurs d'eau

Lors de la mise en service, notre technicien vous proposera de souscrire un contrat d'entretien

**Il prend effet et vous sera facturé à la fin de la 1<sup>ère</sup> année de garantie**



Notre "Call Center" vous appelle tous les ans afin de prendre rendez-vous pour la visite d'entretien



La visite d'entretien est effectuée par un de nos techniciens proche de votre domicile

### La visite annuelle d'entretien comprend :

- La vérification complète du matériel
- Le démontage, le nettoyage et le graissage
- Les Analyses de l'eau brute et adoucie, pour contrôle des paramètres.
- La vérification de la programmation de la vanne électronique.
- Le contrôle du bac à sel et son nettoyage - L'aseptisation, si nécessaire.
- Le changement de la cartouche du filtre suivant état de colmatage.
- Les essais et tests de régénération - La remise en fonctionnement.

### LES AVANTAGES DU CONTRAT D'ENTRETIEN

- Une visite par an pour contrôle et révision du matériel
- Prolongement de la garantie main d'oeuvre et déplacements d'un an
- Toutes les visites supplémentaires en cas de panne
- 10 % de remise sur les pièces détachées ( après la garantie )